

CSE du 10 octobre 2018

Arrêté du [] Relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP

Amendements déposés par le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNALC, la CGT et SUD éducation.

Article 1

Amendement 1 : Partant sur l'annexe 1

Grille 1 : 14 semaines de PFMP

	Première Professionnelle			Terminale Professionnelle			Total sur 2 ans
	TOTAL	Dont classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	TOTAL	Dont classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS	551	58	406	494	52	364	1045
Enseignement professionnel	420,5	58	362,5	390	52	338	810,5
Réalisation d'un projet à caractère professionnel.	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
ENSEIGNEMENT GENEREAUX	377	130,5	246,5	338	117	221	715
Français, histoire Géographie	87	29	58	78	26	52	165
Education morale et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques-Sciences	87	29	58	78	26	52	165
Langue vivante 1 (LV1)	58	0	58	52	0	52	110
Arts appliqués et cultures artistiques	58	0	58	52	0	52	110
Education physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
Accompagnement Personnalisé, aide individualisée et aide à l'orientation	58			52			110
TOTAL DES HEURES	986			884			1870
PFMP	7 semaines			7 semaines			14 semaines
Horaire hebdomadaire élève sans AP	32			32			
Horaire hebdomadaire élève avec AP	34			34			

Grille 2 : 12 semaines de PFMP

	Première Professionnelle			Terminale Professionnelle			Total sur 2 ans
	TOTAL	Dont classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	TOTAL	Dont classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS	570	60	420	513	54	378	1083
Enseignement professionnel	435	60	375	405	54	351	840
Réalisation d'un projet à caractère professionnel.	90			81			171
Prévention-santé-environnement	45	0	45	27	0	27	72
ENSEIGNEMENT GENERAUX	390	135	255	351	121,5	229,5	741
Français, histoire Géographie	90	30	60	81	27	54	171
Education morale et civique	15	0	15	13,5	0	13,5	28,5
Mathématiques-Sciences	90	30	60	81	27	54	171
Langue vivante 1 (LV1)	60	0	60	54	0	54	114
Arts appliqués et cultures artistiques	60	0	60	54	0	54	114
Education physique et sportive	75	75	0	67,5	67,5	0	142,5
Accompagnement Personnalisé, aide individualisée et aide à l'orientation	60			54			114
TOTAL DES HEURES	1020			918			1938
PFMP	6 semaines			6 semaines			12 semaines
Horaire hebdomadaire élève sans AP	32,0			32			
Horaire hebdomadaire élève avec AP	34			34			

Article 2

Amendement 2 :

Remplacer « *la préparation* » par « *l'aide* »

Argumentaire :

Nous rappelons le rôle central de l'élève dans toutes les procédures d'orientation. Si nous voulons améliorer l'affectation des élèves, il faut leur permettre de faire des choix éclairés et les aider à choisir leur orientation. Nous considérons donc que le terme « préparation » n'est pas le terme à utiliser et préférons le remplacer par « aide ». Nous rappelons aussi le rôle central du professeur principal et la nécessité d'un travail pluriprofessionnel intégrant notamment le Psy EN.

Article 4

Amendement 3 :

Remplacer : « *Les heures de co-intervention sont assurées par le professeur d'enseignement professionnel conjointement avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques, selon le cas.* » par : « *Des heures de co-intervention pourront être assurées par les professeurs volontaires. La dotation horaire professeur dans ce cas est égale au double du volume horaire élève.* »

Argumentaire :

Refus de toute co-intervention imposée. Nous considérons que la co-intervention ne doit pas être figée dans les grilles. Cette modalité d'intervention, comme d'autres doit pouvoir être proposée à l'ensemble des professeurs en fonction des projets pluridisciplinaires mis en place dans la classe. La co-intervention ne doit donc pas être inscrite dans un arrêté mais peut relever d'une circulaire ministérielle et surtout d'un accompagnement des équipes par des formations appropriées.

Amendement 4 :

Dans la deuxième phrase, remplacer : « *chef d'œuvre* » par : « *projet à caractère professionnel* »

Argumentaire :

La notion de « chef d'œuvre » ne correspond pas à la réalité des activités professionnelles réalisées dans l'ensemble des formations professionnelles dispensées dans nos lycées. Nous préférons la remplacer par la notion de projet à caractère professionnel.

Article 6 :

Amendement 5

Dans la dernière phrase remplacer « chef d'œuvre » par « projet à caractère professionnel »

Argumentaire :

La notion de « chef d'œuvre » ne correspond pas à la réalité des activités professionnelles réalisées dans l'ensemble des formations professionnelles dispensées dans nos lycées. Nous préférons la remplacer par la notion de projet à caractère professionnel.

Article 8

Amendement 6 :

Remplacer « 2019-2020 » par « 2020-2021 » et « 2020-2021 » par « 2021-2022 »

Argumentaire :

Demande de report du calendrier de mise en place de la réforme trop serré donc modification des dates en décalant d'une année.

Article 9

Amendement 7 :

A la fin de la phrase remplacer « 2018-2019 » par « 2019-2020 » et ajouter à la suite dans la même phrase : « pour tous les effectifs entrants en première année, de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour tous les effectifs entrants en deuxième année. »

Argumentaire :

Mise en cohérence par rapport à l'article 8